

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le 11 novembre 2014.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Dan Lamoureux, a déclaré la séance ouverte à 19 h 35.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

P. Booth Morrison

D. Butler

A. Capobianco Skipworth

C. Craig

H. Dumont

M. Gour

C. Horrell

D. Lamoureux

L. Llewelyn Cuffling

A. Mazur

D. Smith

D. Smyth

Parent Commissioners

T. Aguiar

P. Chouinard

M. Rayes

L. Rodrigues

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général

Pierre Farmer, directeur général adjoint

Denise Paulson, secrétaire générale

Michel Bergeron, directeur des ressources financières

Wendy Bernier, directrice des ressources humaines

Mary Williams, directrice des services éducatifs

Gail Somerville, directrice des services complémentaires

Lucie Roy, directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Présence notée

Steve LeSueur

Julie Guyot

Isabelle Lessard

Joanne Lamoureux

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

*Au point numéro 14, remplacer le mot **élection** par le mot **nomination**. Ajouter le point 14.5 : **Marketing et communications***

Il EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Chouinard, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale confirme que les formulaires de déclaration des conflits d'intérêts ont été reçus des commissaires.

Le directeur général assermente le président, les commissaires et les parents commissaires.

Le nom des élus et les résultats officiels du scrutin sont enregistrés au présent registre des procès-verbaux.

Observation d'une minute de silence à la mémoire des vétérans.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, que le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le directeur général a fait le suivi sur :

- Aucun suivi

QUESTIONS DU PUBLIC :

- S. LeSueur a félicité les commissaires élus et acclamés, et a déclaré qu'il se réjouissait à l'idée de travailler avec chacun et chacune.

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport du président – D. Lamoureux

- Le président a noté qu'il avait passé une semaine et demie très intéressante et qu'il se réjouissait à l'idée de travailler avec chacun et chacune. Il a déclaré que la combinaison des commissaires réélus et des nouveaux commissaires élus crée un bon noyau et de ce fait, permet d'avoir un conseil fort. Il entrevoit positivement l'avenir de Riverside.

Rapport du directeur général – S. Racette

LES SUJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Depuis la dernière séance du conseil, il y a eu 5 élèves expulsés : un de Chambly Academy, 2 de Centennial et 1 de St. Johns, tous pour possession de drogues et un élève a été expulsé de toutes les écoles pour trafic de drogues.

RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS

Le directeur général a fait un compte-rendu sur les réunions et les évènements auxquels il a assisté.

POUR VOTRE INFORMATION

- › Fusion de 3 commissions scolaires sous analyse.
- › Stationnement au centre ACCESS Queen.
- › Incident à bord d'un autobus de l'école St. Johns.
- › Incident dans le stationnement de l'école St. Johns.
- › Programme de mécanique automobile au centre ACCESS : démarrage le 24 novembre.
- › Le projet de loi 15.
- › Lettre du ministre Bolduc : des coupures aux mesures.
- › Le 23 octobre : drapeaux en berne et/ou moment de silence dans les écoles en mémoire des soldats morts.
- › Taux de diplomation.
- › Le rapport Fraser.
- › Le 12 novembre, M. Williams a assisté à la cérémonie des prix de l'académie des arts de Chambly Academy.
- › Du 17 au 21 novembre, semaine d'appréciation des professionnels.

CHAPEAU

- › À Kathleen Balfour et Melanie Melnyk pour leur travail lors des élections.
- › À Arlene Holm pour avoir pris la relève à Cedar Street.
- › À la bibliothèque municipale de Saint-Lambert. Les élèves du campus ACCESS Queen pourront utiliser la bibliothèque.
- › À Sophie Compagna: L'intégration des élèves de LINKS, SAIL et Pre-K à l'école St. Mary's est un succès.
- › À Steven Carroll et ses élèves de fin de cycle pour la réussite de leur spectacle *Candy Shop Zombies*.
- › À l'école St. Lambert Elementary et aux membres du personnel de l'école Centennial pour les lettres reçues de parents satisfaits.
- › À vous tous pour vos efforts afin de faire de Riverside la meilleure commission scolaire possible pour les élèves de notre communauté.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution B502-20141111

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par le commissaire Smyth, que Denise Paulson soit nommée présidente d'élection et que Michel Bergeron et Wendy Bernier soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nombre de votes requis pour élection : 7/12

Résolution B503-20141111

ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT que l'article 155.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire. Le mandat du vice-président expire en même temps que son mandat en tant que commissaire, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par la commissaire Smith, que les candidatures soient ouvertes.

Proposé par	Candidat	Appuyé par	Accepte	Votes reçus (7/12 pour gagner)
P. Chouinard	P. Morrison	A. Capobianco Skipworth	Non	
D. Smyth	L. Cuffling	M. Reyes	Oui	

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Dumont et appuyé par la commissaire Gour de fermer les candidatures.

DÉCLARATION D'ACCLAMATION

La commissaire Cuffling est déclaré nommé au poste de Vice-président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside, à compter de cette date.

Résolution B504-20141111

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 3 : DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Capobianco Skipworth, appuyé par la commissaire Butler, que le règlement no. 3 : Délégation de pouvoirs au comité exécutif, soit modifié tel que présenté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution

B505-20141111

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

CONSIDÉRANT que l'article 179 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP) fut modifié par la Loi 88 et stipule que : « Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont le président de la commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents. »

CONSIDÉRANT que le règlement 3 de la commission scolaire fut modifié afin d'incorporer les modifications de la LIP faites par la loi 88;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Capobianco Skipworth, appuyé par la commissaire

Dumont, que les **commissaires Lamoureux, Cuffling, Craig, Smith, Smyth et commissaire parent Aguiar** soient nommés membres du comité exécutif de la Commission scolaire Riverside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B506-20141111

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2014-2015

ÉTANT DONNÉ que l'article 188 de la loi sur l'instruction publique mandate la formation d'un comité consultatif de transport scolaire ;

ÉTANT DONNÉ que le mandat du comité consultatif de transport scolaire stipule que deux commissaires du conseil des commissaires soient membres de ce comité :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mazur, appuyé par le commissaire Horrell, que les **commissaires Cuffling et Chouinard** soient nommés au comité consultatif du transport scolaire de la Commission scolaire Riverside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B507-20141111

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉDUCATION

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Smyth, appuyé par le commissaire Craig, que les **commissaires Smith, Rodrigues, Rayes, Aguiar, Butler et Cuffling** soient nommés membres du comité d'éducation pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B508-20141111

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET RESSOURCES MATÉRIELLES POUR 2014-2015

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison, appuyé par la commissaire Dumont, que les **commissaires Rayes, Morrison, Chouinard, Gour et Cuffling** soient nommés membres du comité de vérification, finances et ressources matérielles pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B509-20141111

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Smith, que les **commissaires Mazur, Dumont, Rodrigues, Chouinard, Gour et Smyth** soient nommés membres du comité des ressources humaines pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B510-20141111

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE MARKETING ET DE COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par la commissaire Cuffling, que les commissaires **Mazur, Craig, Capobianco, Aguiar et Horrell** soient nommés au comité de marketing et communications pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B511-20141111
COMMISSAIRES COOPTÉS

CONSIDÉRANT que l'article 143 (3) de la loi sur l'instruction publique stipule que le conseil peut être composé de « deux commissaires cooptés par les membres du conseil des commissaires (...), après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail de la région. »

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, que le conseil se réserve le droit de cooptation et l'envisage ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B512-20141111
RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES POUR 2014-2015

CONSIDÉRANT que le décret 707-2014 définissant les montants annuels maxima pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires des commissions scolaires entrant en vigueur le 16 juillet 2014;

CONSIDÉRANT qu'une proposition concernant la répartition des fonds fut présentée au conseil à la séance de travail du 9 septembre 2014, et fut discutée lors de la séance de travail du 8 novembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rodrigues, appuyé par la commissaire Dumont, que la proposition allouant 2 parts de la totalité au président ou présidente, 1,5 parts au vice-président ou à la vice-présidente et 1 part à chaque commissaire, soit adoptée et qu'une copie de la proposition adoptée soit annexée à ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B-20141111
DÉPÔT DU PROJET DE PLANIFICATION 2015-2018 POUR CONSULTATION

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, appuyé par le commissaire, que le document de planification pour 2015-2018, qui regroupe les documents suivants :

- Critères d'inscription
- Programmes et zones scolaires
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- Liste des écoles
- Actes d'établissements

soit déposé aux fins de consultation du 12 novembre 2014 au 15 janvier 2015; et

QUE le document soit adopté à la séance ordinaire du conseil des commissaires le 20 janvier 2015.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Smith que cette résolution soit remise et étudiée à une session de travail le 25 novembre à 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution B513-20141111
RENOUVELLEMENT DE LA DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES

CONSIDÉRANT QUE, la secrétaire générale, Denise Paulson, fut nommé au poste de RORC (responsable de l'observation des règles contractuelles) tel qu'exigé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics adopté le 7 décembre 2012 par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le mandate est expiré depuis le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au Conseil des commissaires de désigner la responsable de l'observation des règles contractuelles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, que le Conseil des commissaires désigne la secrétaire générale, Denise Paulson, pour agir à titre de RORC (responsable de l'observation des règles contractuelles) à la Commission scolaire Riverside, à partir de ce jour jusqu'au 30 juin 2015.

ABSTENTION 1 (Gour)
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président Dan Lamoureux confie la présidence à la vice-présidente Cuffling pour la proposition de la prochaine résolution.

Résolution B514-20141111

RÉSOLUTION VISANT L'OPPOSITION AU PROJET DE LOI 10

CONSIDÉRANT que le régime de santé et de services sociaux joue un rôle central dans l'épanouissement des communautés anglophones;

CONSIDÉRANT que les établissements de santé et de services sociaux, mis en place et soutenus par la communauté anglophone du Québec, fournissent des services essentiels à tous les québécois peu importe leur langue;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside désire réaffirmer le droit des communautés de régir et de contrôler les institutions publiques;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside condamne la législation qui désire mettre fin à la vie institutionnelle des institutions reconnues comme étant bilingues, éradiquer les structures de gouvernance locale et imposer une approche descendante qui rendrait impossible la participation des communautés à la gouvernance des institutions et les futurs services d'intendance en anglais;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside dénonce une loi qui compromettrait irrémédiablement le statut bilingue de nos institutions (sauf le CUSM) permettant les communications internes, les réunions du conseil, les affichages, le recrutement à même la communauté et la tenue des dossiers des patients en anglais et en français;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a pris note des déclarations publiques faites par le gouvernement du Québec qui dit comprendre l'importance d'avoir des institutions communautaires pour l'avenir des communautés anglophones;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Dumont, appuyé par le commissaire Horrell, que les institutions de santé et de services sociaux des communautés anglophones du Québec soient préservées de façon significative et que la communauté ait un rôle important au sein de la gouvernance afin d'assurer l'accès continu aux services; et

DE PLUS, qu'une copie de cette résolution soit envoyée à toutes les commissions scolaires de la province ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale du territoire de la Commission scolaire Riverside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Correspondance – Tel qu'énumérée à l'annexe « A » du procès verbal.

QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune

BRAVOS

- La commissaire Cuffling a remercié Kathleen Balfour, directrice du scrutin, et Melanie Melnyk, secrétaire d'élection, pour leur remarquable travail lors de la période d'élection.
- La commissaire Smith a assisté à la cérémonie du jour du souvenir à l'école Chambly Academy. Elle a souligné que la cérémonie est de plus en plus incroyable à chaque année.
- La commissaire Gour a assisté à la cérémonie du jour du souvenir à l'école Centennial. Les élèves ont fait la lecture de leur propre texte. Elle a également souligné qu'elle a reçu de la rétroaction très positive du personnel de l'école Alternate.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard, appuyé par la commissaire Gour, que la séance soit levée à 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dan Lamoureux, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Convocation à une séance **ordinaire** du conseil qui aura lieu
le **mardi 11 novembre 2014 à 19 h 30** au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR RÉVISÉ – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour (il y aura une pause de 10 minutes durant la séance)
3. La secrétaire générale confirme la réception des formulaires de déclaration de conflit d'intérêts
4. Assermentation du président, des commissaires et des commissaires parents
5. Inscription dans le registre des procès-verbaux de la commission scolaire le nom des candidats proclamés élus et les résultats officiels du scrutin
Observation d'une minute de silence
6. Approbation du procès-verbal
 - 6.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2014
 - 6.2. Suivi de la séance ordinaire du 16 septembre 2014
7. Période de questions du public – 30 minutes
8. Mot du président
9. Mot du directeur général
10. Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs
11. Élection d'un vice-président du conseil des commissaires
12. Modification au règlement 3 : Délégation au comité exécutif
13. Élection des membres du comité exécutif et du comité de gouvernance et d'éthiques
14. Nomination des membres des comités suivants :
 - 14.1. Comité consultatif du transport
 - 14.2. Éducation
 - 14.3. Vérification, Finances et Ressources matérielles
 - 14.4. Ressources humaines
 - 14.5. Marketing et communications
15. Résolutions
 - 15.1 Commissaires cooptés
 - 15.2 Rémunération des commissaires
 - 15.3 Dépôt aux fins de consultation du document de planification 2015-2016
 - 15.4 Renouvellement de la nomination au poste de RORC
 - 15.5 Résolution opposant le projet de la Loi 10
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions du public – 20 minutes
19. Bravos (2 minutes par membre)
20. Date de la prochaine session ordinaire du Conseil : **le 16 décembre 2014 à 19 h 30**
21. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 7 novembre 2014

Denise Paulson, secrétaire générale

Nom du règlement:	Délégation de pouvoirs au comité exécutif
Numéro du règlement:	3
Numéro de la résolution:	B504-20141111
Adoption par le conseil :	Le 11 novembre 2014
Prochaine révision :	Trois ans suivant l'adoption par le conseil

Avant-propos

La gouvernance de la Commission scolaire Riverside est la responsabilité du conseil des commissaires. Il détient tous les droits, les pouvoirs et les obligations nécessaires afin de gérer les affaires de la commission scolaire en conformité avec la Loi sur l'instruction publique.

Conformément aux articles 179 à 181 de la Loi sur l'instruction publique et afin de gérer efficacement le fonctionnement quotidien de la commission scolaire, certains pouvoirs sont délégués au comité exécutif. Cependant, les activités du comité exécutif se font en fonction de la loi et des règlements du gouvernement du Québec, des conventions collectives, des ordres en conseil et des décrets, ainsi que des règlements, des politiques et des décisions de la commission scolaire tels qu'adoptés par le conseil des commissaires. L'élaboration et la révision des politiques demeurent la responsabilité du conseil des commissaires.

Définitions

Conseil Le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside dûment élu.

Commission Commission scolaire Riverside

Établissement

Membres Le comité exécutif est composé de 8 membres, y compris :
- quatre commissaires nommés par le conseil;
- le président du conseil qui agit aussi comme président du conseil exécutif ayant le droit de vote;
- un commissaire parent (sans droit de vote);
- le directeur général (sans droit de vote) et le secrétaire général (sans droit de vote).

Présence Le conseil révisera la nomination des membres qui s'absentent de plus de trois séances consécutives de l'exécutif.

Élection Les membres du comité exécutif seront élus lors de la première séance ordinaire du conseil en août de la nouvelle année scolaire. Toutefois, suivant la période d'élections scolaires les membres du comité exécutif sont élus par le conseil lors de la première séance du nouveau conseil.

Durée Les commissaires sont élus au comité exécutif pour une période d'un an. Toute vacance doit être comblée par le conseil dans les 30 jours de la création de la vacance et elle doit être pour la durée non écoulée du mandat du membre sortant.

Section I - Délégation des droits, des pouvoirs et des obligations

- Article 1 Conformément à l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique, ce règlement est désigné règlement numéro 3 de la Commission scolaire Riverside et elle détermine les droits, les pouvoirs et les obligations délégués par le conseil au comité exécutif et les conditions applicables à cette délégation.
- Article 2 Néanmoins, le conseil peut retirer du comité exécutif toute question et en disposer lui-même.
- Article 3 Le conseil conserve le droit d'abroger, de révoquer ou d'annuler toute décision du comité exécutif.
- Article 4 Le conseil maintient toutes les fonctions et tous les pouvoirs qui ne sont pas délégués en vertu de ce règlement.

Section II - Pouvoirs décisionnels

Le conseil délègue au comité exécutif les droits, les pouvoirs et les obligations suivants:

RESSOURCES FINANCIÈRES :

- Article 5 la nomination des signataires;
- Article 6 l'approbation d'emprunts, à court et à long terme, tel qu'autorisé par le ministre de l'Éducation;
- Article 7 la signature de baux pour des périodes de plus d'un an pour la location d'espaces ou de bâtiments disponibles ou tout autre immobilier vacant, conformément à la politique de la commission;
- Article 8 la signature de baux pour combler les besoins d'espaces additionnels de la commission;
- Article 9 l'octroi de contrats conformément à la politique de la commission;
- Article 10 le droit d'assurer le parc immobilier de la commission.

SERVICES PÉDAGOGIQUES ET COMPLÉMENTAIRES :

- Article 11 la révision de certaines ententes avec d'autres commissions scolaires concernant la scolarisation d'élèves qui relèvent de la responsabilité de cette commission ou d'une autre commission scolaire, selon le cas, et l'approbation des paiements pour les services en question;
- Article 12 la révision d'ententes particulières avec les hôpitaux, les organismes de services sociaux et autres organismes qui offrent des services à des élèves qui relèvent de la responsabilité de cette commission et l'approbation des paiements pour les services en question;

RESSOURCES HUMAINES :

- Article 13 le droit d'assurer le personnel de la commission;

Article 14 l'autorisation de désigner les personnes qui agiront à titre de représentants de la commission auprès du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada, et qui, au besoin, sont autorisées à partager des informations.

Section III - Pouvoirs d'étude, de consultation et de fonctions particulières

Le conseil délègue au comité exécutif les pouvoirs d'étude, de consultation et de fonctions particulières ci-dessous :

Article 15 l'élaboration et la révision des projets de politiques et de règlements présentés par les unités de services ou mandatés par le conseil ainsi que d'assurer le suivi et la révision régulière des politiques et des règlements existants, selon le besoin;

Article 16 l'exercice de toute autre fonction qui pourrait y être mandatée par le conseil;

Article 17 l'application de l'article 9.1 du Règlement 14 : Traitement des plaintes qui stipule que le comité exécutif décidera des actions à poursuivre et assure que le plaignant, le protecteur de l'élève et le conseil des commissaires en sont informés;

Article 18 lorsqu'il est impossible de convoquer tous les membres du conseil durant l'été, le conseil des commissaires délègue les fonctions et pouvoirs suivants au comité exécutif afin d'assurer la continuité de la gestion de la commission scolaire :

- l'autorité de prendre les décisions et les mesures nécessaires pour conclure et signer des actes, des contrats, des ententes, des protocoles ou des demandes;
- l'autorité quant à la nomination ou le transfert de personnel ainsi que prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux obligations de direction et de gestion pour le bon fonctionnement des activités de la commission scolaire dans les délais prescrits afin de prévenir tout préjudice; et
- la responsabilité de rendre compte au conseil concernant l'application de cette clause.

Section IV - Obligations de se réunir, de rendre compte et de faire des recommandations

Article 19 Le comité exécutif se réunit normalement en sessions publiques une fois par mois. Le comité exécutif se réunit normalement en sessions de travail suivant chacune des séances publiques. Au besoin, une séance extraordinaire peut être convoquée par le président ou par deux membres du comité exécutif.

Article 20 Le comité exécutif est régi par les règles de gouvernance élaborées au règlement numéro 1 adopté par le conseil, à l'exception des dispositions du présent règlement et de tout autre règlement découlant de la Loi sur l'instruction publique.

Article 21 Le comité exécutif fait régulièrement une reddition de compte au conseil concernant les décisions prises en vertu de l'autorité qui lui est déléguée. Chaque commissaire reçoit une copie de l'ordre du jour et du procès-verbal des séances du comité exécutif.

Article 22 Le comité exécutif donne son avis à la commission sur toutes matières mentionnées à la section III de ce règlement qui nécessitent une décision de la commission.

- Article 23 Tout commissaire peut assister aux séances du comité exécutif. (Selon l'article 180 de la Loi sur l'instruction publique : « Les commissaires qui ne sont pas membres du comité exécutif ont le droit d'assister à ses séances, mais ils n'ont pas le droit de voter ni de prendre part aux délibérations du comité ».)
- Article 24 Les séances du comité exécutif sont ouvertes au public et prévoient une période pour les questions du public. Un calendrier des séances est adopté chaque année.
- Article 25 Ce règlement entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil et fait l'objet d'un avis public dans le plus bref délai suivant son adoption. Il doit être disponible pour consultation du public au centre administratif de la commission durant les heures normales d'ouverture.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Président = 2 parts du total = 15,933.02 \$

Vice-présidente = 1.5 parts du total = 11,949.77 \$

14 autres commissaires = 1 part = 7,966.51 chacun